



Lettre d'information

Installation de gens du voyage Rues Launay et Gourmelin

Chère Madame, cher Monsieur,

Samedi 5 et dimanche 6 octobre 2019, des caravanes de gens du voyage se sont installées de manière illicite dans la rue Henri Gourmelin et à ses abords immédiats, notamment la rue André Launay et certains tronçons des pistes cyclables le long de la rue Bernard Lathière.

Devant le nombre de caravanes (la Police Nationale en a décompté 105), il a été impossible aux forces de l'ordre de bloquer l'accès aux véhicules qui se sont regroupés en provenance de plusieurs communes de l'Essonne.

Ce groupe de gens du voyage semble attendre la réouverture des aires d'accueil de Boulogne et Vincennes (50 places chacune), provisoirement fermées pour rénovation, prévue pour la semaine du 14 octobre.

Sans surprise, ils ont effectué des branchements illicites sur des compteurs d'électricité et des bornes incendie.

Compte tenu de la présence de nombreux enfants, et afin d'assurer la sécurité des habitants du quartier et d'éviter des conflits prévisibles, la Ville a été dans l'obligation de fermer provisoirement une portion de la rue André Launay. Vous trouverez au verso un plan des rues ouvertes pour entrer et sortir du quartier en évitant ce secteur.

Le stade de la Cité de l'Air reste accessible et ouvert aux activités sportives habituelles, des agents de sécurité étant positionnés en permanence à proximité.

Toutes les procédures pour demander l'expulsion rapide des caravanes ont été immédiatement engagées auprès de la Préfecture. Le recours à la force publique ne nécessite pas une aire d'accueil sédentarisée sur la commune (15 places dans le schéma départemental), car le nombre de caravanes dépasse la cinquantaine et relève donc des aires de grand passage, de compétence départementale.

La rue Henri Gourmelin est aujourd'hui un domaine privé puisqu'elle appartient en totalité à la DGAC, qui est en train de démolir les pavillons vétustes. La DGAC prévoit ensuite de la clôturer et de la transformer en espace vert.

Nous ne manquerons de vous tenir informés de l'évolution du dossier. Pour signaler un problème, vous pouvez contacter la Police Nationale, la Police Municipale ou le standard de la Mairie.

Bien fidèlement,

Christine Rodier
Maire d'Athis-Mons



Déviation provisoire de la circulation



Accès / sorties de la Cité de l'Air

Rues interdites à la circulation

↑

—